



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Trésors de biodiversité

Souvent méconnus, les Espaces Naturels Sensibles, répartis dans toute l'île, sont de précieuses reliques de la forêt originelle. Gérés par des professionnels passionnés de nature, sous la responsabilité du Département, ils n'attendent que votre visite. Cette semaine, partons à la découverte du domaine Archambeaud, au Tampon, et du site de l'Eden-Libéria, sur les hauteurs de Bras-Panon.



Endémique de La Réunion, typique des hauts de l'île et de la forêt de bois de couleur, le tan rouge est une espèce mellifère. Son nectar, très sucré, est apprécié par les abeilles qui le transforment en un fameux « miel vert ». Des ruchers sont d'ailleurs présents sur le site.

Domaine Archambeaud : une forêt dans la ville

Ancien maire de Saint-Pierre, conseiller général et député de La Réunion, Pierre Edouard Augustin Archambeaud était l'heureux propriétaire du domaine qui porte aujourd'hui son nom, au Tampon. Dans ce jardin de 1,8 hectare situé au 19ème Km, la case de changement d'air du propriétaire est toujours debout. Mais c'est le patrimoine naturel autour que l'on vient admirer. Enclavée dans un espace urbain, à 1100 mètres d'altitude, cette forêt de transition est un lieu où se rencontrent les espèces des Hauts, comme le Tan rouge ou les Mahots, et celles des Bas comme le Bois d'olive et le Café marron. On y trouve aussi des petits bouts d'Europe, à l'instar de ce platane qui accueille les visiteurs à l'entrée du jardin. Acquis dans les années 1990 par le Conseil général, le site est géré depuis 2006 par le Conservatoire d'espaces naturels de La Réunion. Les ouvriers forestiers ont d'abord travaillé à libérer la forêt des lianes pandore et autres pestes végétales qui l'étoffraient. Aujourd'hui, les Change-écorce et le Bois de pomme respirent de nouveau, mais la restauration écologique continue ! Une restauration à laquelle prennent part les scolaires, pour qui le jardin est devenu un lieu pédagogique où l'on apprend à reconnaître les plantes endémiques de l'île et à replanter les parties les plus abîmées. Dans la pépinière du domaine, on trouve toutes les espèces indigènes nécessaires au reboisement. Enfin, les bacs à compost installés sur le site permettent de réutiliser les produits de la lutte contre les pestes végétales : les déchets verts « exotiques » sont recyclés pour aider les plantes indigènes à repousser. Objectif : former des botanistes en herbe soucieux de leur environnement. La visite guidée dure trois heures et permet aux curieux d'apprécier la diversité de la flore locale réunionnaise.

**Attention, le site étant clôturé, les visites ne sont possibles que sur rendez-vous.
Contacter le Conservatoire d'espaces naturels de La Réunion, tel. 06 92 65 29 40.
5 euros par personne.**

Eden-Libéria : un balcon sur l'Est

Très fréquenté à la saison des goyaviers, le site de l'Eden-Libéria abrite bien d'autres richesses. A commencer par son point de vue époustouflant sur la côte Est, quand la météo est favorable. Une vingtaine de minutes de marche suffit pour accéder aux deux belvédères qui offrent, en deux parties, une vision panoramique de Sainte-Suzanne à Piton-Sainte-Rose ! L'Espace Naturel Sensible des Hauts de Bras-Panon est géré depuis 2003 par l'Association pour la Protection des Milieux Naturels de l'Est (APMNEST), qui a pris le relais de l'ONF. Il s'étend sur 458 hectares, entre la forêt de bois de couleur des Bas de Libéria et la ligne domaniale. Entre les deux, à 700 m d'altitude, le site de l'Eden conserve les traces d'une colonisation agricole remontant à un peu plus d'un siècle. La forêt primaire avait été défrichée pour planter du thé et un ancien député de Saint-Benoît, Charles Dureau de Vaulcomte y avait construit sa case de changement d'air, entourée d'azalées et de camélias. La culture a été abandonnée vers 1920, il ne reste que les fondations des constructions d'antan mais nombre de théiers ont survécu. Leurs fleurs odorantes attirent les abeilles et ils reçoivent les soins attentifs des équipes de l'APMNEST, qui entretiennent un petit jardin (photo ci-contre) non loin des belvédères. Fanjans, pippins des Hauts, amboïvilles et autres bois de losto café dressent leur tête au-dessus des théiers taillés au carré. La flore originelle ne demande qu'à reprendre ses droits en cet éden verdoyant, idéal pour une balade familiale.

Le site de l'Eden est accessible par la route, à partir de Rivière-du-Mât-les-Hauts (suivre les panneaux, 30 mn de route environ jusqu'au parking, dernier kilomètre sur piste empierrée). Une piste forestière, puis un sentier à travers la forêt de Libéria permet également aux randonneurs d'y monter à partir du Refuge (Bras-Panon).

La visite guidée dure près de 2 heures (6€/personne) :
contacter l'APMNEST, tél. 0262 51 60 15,
ou Jérôme Brun, animateur, tél. 0692 64 30 88.



Le Conseil général, premier propriétaire forestier

Le Conseil général est un acteur incontournable dans la préservation des milieux naturels et exceptionnels de l'île. Premier propriétaire forestier de l'île, le Département est le principal financeur, avec l'Europe, de la gestion des forêts et des milieux naturels. 95 % des forêts lui appartiennent y compris les forêts départemento-domaniales gérées par l'ONF, par exemple celles du Maïdo, des Makes, de Bélouve, du Volcan...



Le gecko vert des Hauts

Il habite, en famille, dans le tronc creux d'un pippin mort. De son trou, il guette le ciel et sort pour profiter de chaque rayon de soleil. Ce gecko vert des Hauts (*Phelsuma borbonica borbonica*) est endémique des hauteurs de l'Est et il semble particulièrement apprécier le site de l'Eden !

Trois mots à connaître

Endémique :
une espèce est endémique lorsqu'elle est présente exclusivement dans une région précise et nulle part ailleurs

Exotique :
une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite par l'action de l'Homme.

Indigène :
une espèce est qualifiée d'indigène lorsqu'on la trouve aussi ailleurs, mais qu'elle était sur l'île avant l'arrivée de l'Homme.

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES

DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

On prévoit des chaussures de marche, un vêtement contre la pluie, on garde à l'esprit que la cueillette est interdite et pour profiter pleinement de la visite, on n'hésite pas à se faire accompagner d'un guide. Les visites encadrées sont payantes, mais le prix reste symbolique.

Pour en savoir plus :
le service Préservation des sites et de la biodiversité du Département de La Réunion, tél. 02 62 90 24 00
denvirnement@cg974.fr ; sur le site du Conseil général, www.cg974.fr, voir la rubrique Environnement.



974 TV

La télé du Conseil Général

Tous les Vendredis dès 14h retrouvez
AIRE DE PIQUE NIQUE

Découvrez ou re-découvrez, l'île de La Réunion, à travers ses aires de pique-nique.
Prochaine émission :
La Forêt de Sainte-Marguerite

Télé Kréol

ZEOP
La fibre optique
Canal 974